

**ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement Le Sud-Ouest a édicté l'ordonnance suivante lors de sa séance spéciale du 16 février 2015 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8):

**ORDONNANCE ABROGEANT L'ORDONNANCE  
INTERDISANT LE PASSAGE DES AUTOBUS SUR LES RUES  
DE L'INSPECTEUR, WILLIAM ET SAINT-MAURICE**

Cette ordonnance est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 26 février 2015

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement